

Republique Rwandaise 100
ministere de l'industrie
et de l'Artsanat 2p

ordre de mission

41211991

M.C./J.B.R.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

KIGALI, le 04 FEV. 1991

N° 206 /08/03.3.1/91

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

A traiter par

Date entrée :

N° Classement

Objet: Demande d'ordre de
mission.

Excellence Monsieur le Président,

298/01.04 du 14/2/91

J'ai l'honneur de m'adresser à Votre
Excellence pour Vous demander de faire établir un ordre
de mission à Monsieur MUNYABIKALI Claude, Chef de Division
Projets Petites et Moyennes Agro-Industries à la Direction
Générale de l'Artisanat et des PMI, qui devra effectuer un
voyage d'études au NIGERIA et au TOGO prévu du 18 février
au 23 mars 1991. La date de départ et de retour sont
prévues respectivement le 17 février et le 24 mars 1991.

La durée de la mission est de 36 jours.

Les frais de ce voyage sont à la charge du Programme PRIME/
Appui à l'Artisanat et le Mémoire d'usage est annexé à
la présente.

Cette délégation comprend en outre une
dizaine d'artisans spécialisés dans la transformation du
manioc, et seront pris en charge par le Centre IWACU, or-
ganisateur de ce voyage.

Comme la promotion des petites entreprises
incombe au Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, nous
aimerions profiter de cette opportunité pour y associer un
représentant du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat en
la personne de Monsieur MUNYABIKALI Claude, Chef de Division
Projets Petites et Moyennes Agro-Industries, qui, à l'expé-
rience de l'Afrique de l'Ouest, pourra poursuivre dès son
retour au pays, la formation des petites unités de transfor-
mation dans ce domaine.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT

NZIRORERA Joseph.-

Vu pour approbation:

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
Internationale

Dr. BIZIMUNGU Casimir.

BIZIMANA Jean-Damascène

Secrétaire Général

9/2/91

Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
Coopération Internationale

MEMORANDUM SUR LE VOYAGE D'ETUDES ET APPLICATIONS SUR LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE.

1. Introduction.

La promotion des Petites et Moyennes Agro-Industries doit se faire par l'acquisition des expériences sur le traitement post-récolte des produits alimentaires locaux. A ce sujet quelques produits comme le manioc, la patate douce, le soja, etc ont été identifiés et font sujet de différentes études pour leur transformation.

En ce qui concerne spécialement le Manioc le centre de Formation et de recherche coopérative-IWACU en collaboration avec MINAGRI-PAG et MINIMART se penchent sérieusement sur cette culture et encadrent quelques artisans qui sont intéressés par la transformation du manioc. Le Centre IWACU organise des formations à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour les artisans et les encadreurs en ce domaine. C'est ainsi qu'un voyage d'Etudes et Applications sur la transformation Alimentaire est organisé par le Centre IWACU et doit s'effectuer au NIGERIA et au TOGO du 6 Novembre au 2 Décembre 1990.

2. Objectif.

L'objectif de ce voyage est d'approfondir les connaissances sur la transformation du Manioc. L'Afrique de l'Ouest est très expérimentée dans ce domaine et possède des unités et groupements de transformation de ce produit en différents dérivés et recettes très diversifiées. L'on pourra étudier leurs méthodes de sensibilisation pour la formation des petites unités de transformation et leur technique de production agricole de cette culture. Les artisans pourront améliorer leur technique de fabrication des outils adaptés pour des opérations de traitement post-récolte des denrées vivrières.

3. Résultats attendus.

La délégation pourra profiter de l'expérience de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine de transformation du manioc et former ainsi une cellule de base pour la diffusion des différents procédés de transformation du manioc dans le milieu rural.

Le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, en appuyant cette action qui rentre par ailleurs dans son mandat, favorisera ainsi l'éclosion des petites unités de transformation qui pourraient présenter des recettes améliorées et enrichies aux consommateurs rwandais surtout ceux du milieu des producteurs eux-mêmes.
